TRADING - FOREX - CFD - LA LISTE NOIRE DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Categories: Options binaires, Placements atypiques
Tag: Enquête

L'AMF publie régulièrement sur sa liste noire des sites internet proposant d'effectuer des spéculations sur les monnaies ou sur des contrats. Il s'agit des C F D (Contract For Difference) . Ces placements sont, même pour les sites agréés, à **TRES HAUT RISQUE**. La situation est encore pire pour les sites non agréés ou gérés par des réseaux d'escrocs.

Avant d'engager **UN CENTIME**, vous devez vérifier si un agrément a été accordé. Si vous avez reçu l'information, nous vous vous conseillons de vérifier auprès de l'autorité de contrôle qui l'a accordé. De même, vous devez avoir un régulateur désigné. Là encore, nous vous conseillons de le contacter.

Bien évidemment, même si on parle et écrit l'anglais, on évite d'office les sites anglophones. La recherche est encore plus difficile ! De même on évite tout site qui n'est pas dans l'Union Européenne et notamment ceux qui sont installés soi disant en Chine (!) ou dans les paradis fiscaux. Nous avons constaté beaucoup de sites installés à Anguilla ou dans les iles Saint Vincent et Grenadines à titre d'exemple.

Les recherches sont très difficiles quelque soit le site.

Cette page va reprendre tous les sites inscrits sur la liste noire de l'AMF avec la date d'inscription. Nous ferons des recherches approfondies si des consommateurs nous contactent. Si le site est connu de l'ADC France, une enquête est en ligne. Il sera cité dans cette page avec le lien vers nos

recherches.

Nous ne ferons pas de recherches pour les consommateurs anglophones. Nous ne connaissons pas le droit applicable. Il est très différent du droit français.

Comme indiqué, cette page comprend :

- Le nom du site
- La date d'inscription sur la liste noire de l'AMF

Elle commencera par le site le plus récent identifié et finira par le plus ancien.

- Le site www.ftseifc.com/fren inscrit le 11/10/2021
- Le site www.igmholdings.com inscrit le 04/10/2021
- Le site www.nitrocapitals.com inscrit le 04/10/2021
- Le site www.eu-trade4u.com inscrit le 04/10/2021
- Le site www.litegap.com/fr inscrit le 04/10/2021
- Le site pegasus-invest.com

http://adcfrance.fr/placements-atypiques/le-site-pegasus-invest-com/

- Le site www.glluckfx.cc inscrit le 15/09/2021
- Le site www.fr.samtradefx.com inscrit le 15/06/2021
- Le site www.tcapitaltrading.com inscrit le 04/08/2021

Il est à noter l'existence d'un deuxième site ayant comme nom de domaine

www.tritoncapitaltrading.com

- Le site www.platinumhitech.com inscrit le 29/07/2021
- Le site www.platinumhitech.com inscrit le 29/07/2021
- Le site www.fxpoint.co inscrit le 29/07/2021
- Le site www.topcapitalinvest.com inscrit le 27/07/2021
- Le site www.rodrigmarkets.com inscrit le 27/07/2021
- Le site www.alpsmarkets.com/fr inscrit le 27/07/2021
- Le site www.finantiko.net/fr inscrit le 27/07/2021

Conclusion :

Si vous avez effectué un investissement sur ce site, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous joindre dans votre mail le ou les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements ainsi qu'un exemplaire d'un contrat.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à

47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.